

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 août 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue via la plateforme Zoom, le **lundi 30 août 2021** à compter de **18 h 30**.

PRÉSENCES :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Marie-France Joannis, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais

Membres du personnel scolaire : Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Annie Desaultels

Membres de la communauté : Micheline Marcotte Boucher, Dave Beaumont-Vaillancourt, Paul Loyer, Nathalie Dorais-Pagé, Caroline Plante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général, Madame Josée St-Hilaire, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives, Madame Chantal Patrice, Directrice du Service des ressources matérielles, Madame Sara Duguay, Directrice du Services des ressources financières, M. Michel Enright, Directeur du Service des ressources éducatives, M. Guy Bélair, Directeur du Service des ressources informatique, clientèle et transport et M. Pierre Girard, Directeur du Services des ressources humaine,

ABSENCES :

Véronique Martin, membre parent
Jennifer Carling, membre du personnel scolaire
Nancy Ménard, membre du personnel scolaire

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C177-2108 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Loiselle que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

C178-2108 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUIN 2021

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 août 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT



IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le procès-verbal du 30 juin 2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVIS DU 30 JUIN 2021

Tous les suivis ont été effectués.

PAROLE AU PUBLIC

Madame Amélie Villeneuve du Comité d'Action Pour une école secondaire à Val-des-Monts prend la parole. Elle précise que ce comité est formé de parents et citoyens ayant à cœur la réussite éducative des enfants. Plus de 800 familles qui suivent sur Facebook les activités du comité et ce, depuis mars dernier. Le comité a comme objectif qu'une école secondaire soit construite sur le territoire de Val-des-Monts dans les plus brefs délais, puisque, selon le comité, c'est nécessaire pour la réussite académique des jeunes montvalois.

Au cours de la dernière année, plusieurs conversations avec la municipalité de Val-des-Monts ont eu lieu. La municipalité a d'ailleurs adopté une motion de soutien envers le projet le 1er juin dernier et travaille pour acquérir le terrain qui accueillerait l'école. Plusieurs autres conversations ont eu lieu également avec le journaliste M. Leblanc, différents politiciens et de nombreux parents de la communauté montvaloise. Le comité a également eu quelques échanges avec Mme Manon Dufour et M. Laforest, qu'ils remercient d'ailleurs au passage pour leur temps au fil des quelques échanges qui se sont avérés utiles et bénéfiques pour l'avancement du projet.

Elle mentionne que nos jeunes souffrent du manque de service éducatif de proximité au niveau secondaire. Le comité aimerait collaborer avec le C.A. afin que ce projet soit un succès et qu'une école puisse être construite dans les plus brefs délais. Comme plusieurs raisons justifieraient son ouverture, Mme Villeneuve demande s'il serait possible d'avoir une tribune permettant de discuter du projet avec plus en détails afin d'installer un climat de collaboration.

Elle affirme que l'implantation d'une école secondaire à Val-des-Monts va dans le même sens que la mission du CSSD et contribuerait à rencontrer cette dernière, qui va comme suit: « Le Centre de services scolaire des Draveurs a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population. »

Mme Villeneuve aborde le sujet du taux de diplomation. Elle affirme que de nombreux parents sont inquiets pour les quelque 740 jeunes de Val-des-Monts qui fréquentent le secondaire à l'heure actuelle, et pour les centaines d'autres à venir dans les prochaines années.

Elle spécifie que le taux de diplomation de Val-des-Monts demeure stable autour de 70 % pour les jeunes fréquentant l'école publique, alors qu'à travers le Québec celui-ci augmente.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 août 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Bien que Val-des-Monts soit la 2e plus grande municipalité en Outaouais (en termes de population), elle mentionne qu'elle figure parmi celles ayant les pires taux de diplomation. Elle se classe au 8e rang parmi les 10 des municipalités les plus peuplées de l'Outaouais, devant Gracefield et Maniwaki et au dernier rang du territoire de notre centre de services scolaire et des communautés avoisinant Gatineau. De plus, le taux de réussite chez les garçons est un des plus faible du Québec, avec 60% seulement. Cela veut dire que 2 garçons montvalois sur 5 n'obtiennent pas leur diplôme d'étude secondaire après 7 ans.

Elle mentionne que, selon un document rédigé par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), certaines études évaluent qu'au cours d'une vie, on estime à 500 000\$ les coûts sociaux engendrés par chacun des décrocheurs.

Elle mentionne que pour la cohorte d'élèves ayant débuté le secondaire en 2012 provenant de Val-des-Monts, cela coûtera plus de 18 000 000\$ à l'état. Autre fait intéressant d'après elle, si Val-des-Monts avait un taux de décrochage plus bas et semblable à celui de l'ensemble du Québec, cela aurait coûté 4 200 000\$ de moins à l'état.

Elle mentionne que les conséquences personnelles et sociales ne peuvent être mesurées uniquement en termes de dollars, et ces conséquences sont nombreuses : impact sur l'implication citoyenne, legs intergénérationnel, délinquance, consommation et santé physique et mentale...

Le comité fera parvenir aux membres du conseil d'administration un document contenant plus de détails sur les statistiques des taux de diplomation, ainsi que la source des données.

Le comité a fait plusieurs recherches au cours de la dernière année pour venir appuyer ses demandes démontrant que la construction d'une école secondaire à Val-des-Monts serait bénéfique sur plusieurs points pour nos jeunes. Ils viendront présenter certains de ces aspects lors des prochaines rencontres du C.A.

Finalement, elle pose la question suivante : quels sont les éléments mis en place par le CSSD dans les derniers 5 ans pour amenuiser le taux de décrochage des jeunes montvalois ?

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE DANS LE SECTEUR CHAMBORD

Madame Chantal Patrice fait état de deux changements au niveau du budget initial qui, à notre demande, ont été révisés et corrigés par le ministère de l'Éducation :

Pour la ligne #2

Honoraires professionnels : le montant était insuffisant pour les frais des honoraires professionnels.

Le calcul est basé sur des paramètres selon l'ordre des architectes et des ingénieurs du Québec. Le CSSD a donc demandé une révision du montant qui avait été calculé par le MEQ.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 août 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *CS*
INITIALES DU PRÉSIDENT *SN*

Le montant a donc été élevé de 1 632 711\$ à 2 220 502\$ (différence de 587 790 \$)

Pour la ligne #8

Frais de gestion : lorsqu'il y a des ajustements dans les autres coûts, cet aspect réajuste le montant de la ligne #8 « Frais de gestion ». Le montant a donc été élevé de 771 285 \$ à 780 102 \$ (différence de 8 817 \$).

Notes sur les dépenses :

Ligne #2 : dépenses engagées au niveau des professionnels en mécanique et électricité pour un montant de 6 047\$.

Il y a aussi des frais engagés en architecture et pour la structure. Il est à noter que les firmes n'ont pas encore émis de facture.

Ligne #6 : dépenses effectuées par la direction d'établissement pour un montant de 5 197 \$ en MAO.

FAITS SAILLANTS DES SERVICES

Toutes les directions de service présentes font état des faits saillants concernant leur service pour la rentrée 2021. Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

**C179-2108 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES –
MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS – REMPLACEMENT
DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION DE L'ADMINISTRATION
– ÉCOLE LE TREMPLIN**

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » ;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien de bâtiments » ;

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de l'unité de climatisation de l'administration à l'école Le Tremplin dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* ;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 août 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT

CA

JM

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision des coûts supplémentaires par la firme *Bouthillette Parizeau* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet de remplacement de l'unité de climatisation de l'administration à l'école Le Tremplin :

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
À la suite de l'installation de la nouvelle unité dans l'entre-plafond, l'espace disponible pour réinstaller les luminaires existants n'est pas suffisant. Il faut installer des nouveaux types de luminaires afin que ces derniers respectent l'espace disponible.	2 750,10 \$

Adopté à l'unanimité

**C180-2108 PLAN D'ACTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU
REGARD DES ATTENTES SIGNIFIÉES POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2021-2022**

CONSIDÉRANT les attentes signifiées par le conseil d'administration envers la Directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adopter le plan d'action de la directrice générale au regard des attentes signifiées pour l'année scolaire 2021-2022.

Adopté à l'unanimité

**C181-2108 A) SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE
RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 août 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dave Beaumont-Vaillancourt d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

B) VOTE PAR CORRESPONDANCE SUR ENSEIGNANT(E)S MENTOR ET SURVEILLANCE

Madame Dufour indique aux membres qu'un vote par correspondance devra avoir lieu le 8 septembre prochain sur la répartition des ressources pour les enseignants mentors et la surveillance. Considérant que les ressources doivent être distribuées le plus rapidement possible dans les écoles et, étant donné qu'il s'agit d'un vote par correspondance, il est demandé à ce que tous les membres votent dès la réception du courriel.

DÉPÔT DU RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (PLAINTÉ 001)

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente sur ce sujet et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

PHOTOS DES TRAVAUX DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les membres ont pris connaissance des différents travaux à l'aide des photos déposées dans le cartable de travail.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale pendant les mois de juillet et août 2021.

DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 août 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

CA

JM

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

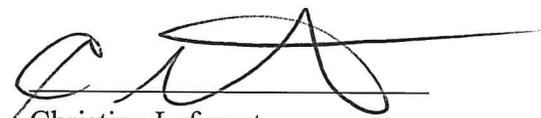
DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

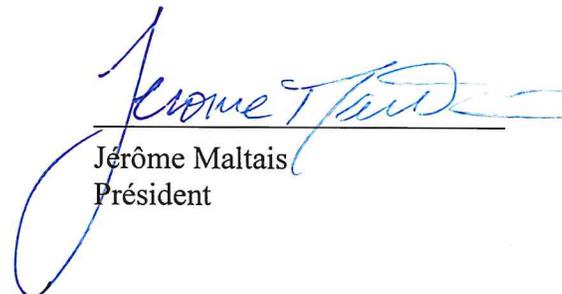
La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 18 octobre 2021 à 18 h 30.

C182-2108 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Joannis que la séance soit levée. Il est 19 h 36.

Adopté à l'unanimité


Christian Laforest
Secrétaire général


Jérôme Maltais
Président

Annexe

**C183-2110 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE
RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources se trouvant dans le document joint au courriel transmis le 8 septembre 2021 aux membres du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité